

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 37 procurations..... 14 absents 10 Suffrage exprimé ... 51</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT SIX JUIN, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 20 Juin 2019 et par affichage du 20 Juin 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
--	--

Etaient présents :

- Andilly :
- Attainville :
- Bouffémont :
- Deuil-la Barre :
- Domont :
- Enghien-Les-Bains :
- Ezanville :
- Groslay :
- Margency :
- Moisselles :
- Montlignon :
- Montmagny :
- Montmorency :
- Piscop :
- Saint-Brice-sous-Forêt :
- Saint-Gratien :
- Saint-Prix :
- Soisy-sous-Montmorency :

Daniel FARGEOT,
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Dominique PETITPAS, Virginie FOURMOND, Bertrand DUFOYER,
Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
Philippe SUEUR (aux rapports n° 7 à 32), Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
Agnès RAFAITIN-MARIN,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
Alain GOUJON,
Patrick FLOQUET, François ROSE,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS, Jean-Pierre DAUX,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, William DEGRYSE, Didier ARNAL,
Julien BACHARD, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Bania KRAWCZYK, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Michel LACOUX à Claude ROBERT ; Gérard DELATTRE à Muriel SCOLAN ; Frédéric BOURDIN à Jean-François AYROLE ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Alain BOURGEOIS à Christian LAGIER ; Pierre GREGOIRE à Agnès RAFAITIN-MARIN ; Virginie HENNEUSE à William DEGRYSE ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Luc STREHAIANO ; Karine BERTHIER à Natacha VIVIEN ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Christiane LARDAUD à Bania KRAWCZYK ; Claude BARNIER à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Philippe SUEUR (aux rapports n° 1 à 6) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Luc-Eric KRIEF ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Patrick BALDASSARI ; Didier LOGEROT ; Jean-Claude LEVILAIN ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Christian LAGIER est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget Supplémentaire 2019 intègre les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2018 ; il enregistre également des crédits nouveaux en dépenses qui n'ont pu l'être au stade du Budget Primitif.

K,

Le Budget Supplémentaire 2019 s'équilibre à hauteur de 44.30 € en section de fonctionnement et 1 230 610.12 € en section d'investissement. Il se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	RAR 2018	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
011- Charges à caractère général	40 045,00			40 045,00
66 - Charges financières	43 740,00		44,30	43 784,30
67 - Charges exceptionnelles	92 500,00			92 500,00
042- Opérations d'ordre entre sections	148 000,00			148 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	324 285,00	0,00	44,30	324 329,30
002 - résultat reporté	0,00		44,30	44,30
75- Autres produits d'activités	11 500,00			11 500,00
77 - Produits exceptionnelles	219 600,00			219 600,00
042-Opérations d'ordre entre section	93 185,00			93 185,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	324 285,00	0,00	44,30	324 329,30

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2019	RAR 2018	BS 2019	TOTAL BUDGET 2019
20 - Immobilisations incorporelles			20 000,00	20 000,00
21 - Immobilisations corporelles	14 000,00		600 000,00	614 000,00
23 - Immobilisations en cours		21 656,10	588 954,02	610 610,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	134 000,00			134 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	93 185,00			93 185,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	241 185,00	21 656,10	1 208 954,02	1 471 795,12
001- Résultat reporté			1 323 795,12	1 323 795,12
13 - Subventions d'investissement	93 185,00		-93 185,00	0,00
040- Opérations d'ordre entre sections	148 000,00			148 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	241 185,00	0,00	1 230 610,12	1 471 795,12

Il vous est demandé d'adopter le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe de la Pépinière.

CECI EXPOSE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 1612-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 19 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019,

H.

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_30 -DE Date de télétransmission : 02/07/2019 Date de réception préfecture : 02/07/2019
--

VU la délibération du conseil de communauté en date du 22 mai 2019 approuvant le Compte Administratif 2018,

VU la délibération du conseil de communauté en date du 22 mai 2019 approuvant l'affectation du résultat 2018,

VU l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 18 juin 2019,

CONSIDERANT l'obligation de reprendre les résultats de l'année 2018 et les restes à réaliser à la suite du vote du compte administratif,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires ;

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2019 du budget annexe de la Pépinière conformément aux modifications énumérées ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSPITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 04/07/2019.....
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,


 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190626-DL2019-06-26_30
 -DE
 Date de télétransmission : 02/07/2019
 Date de réception préfecture : 02/07/2019

Acte à classer

DL2019-06-26_30

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T16-30-11.00 (MI217786216)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190626-DL2019-06-26_30-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vote du Budget Supplémentaire 2019 : Budget A
Pépinière

Date de décision : 26/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. décision modificative ou budget supplémentaireActe : 30 BS 2019 Budget
Pépinière.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 16:30

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 02/07/19 à 16:30

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 17:33

